
**Véhicules routiers — Inscriptions sur les
récipients de liquide de frein à base
pétrolière ou non pétrolière**

*Road vehicles — Labelling of containers for petroleum-based or non-
petroleum-based brake fluid*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3871:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-
c8a11a212822/iso-3871-2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000)



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3871:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 734 10 79
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente/du présent Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 3871 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 2, *Systèmes de freinage et équipements*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 3871:1980), dont elle constitue une révision technique.

[ISO 3871:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3871:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000>

Véhicules routiers — Inscriptions sur les récipients de liquide de frein à base pétrolière ou non pétrolière

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les inscriptions minimales à porter sur les récipients commerciaux de liquide à base pétrolière ou non pétrolière pour utilisation dans les dispositifs de freinage ou les systèmes hydrauliques des véhicules routiers, y compris les cyclomoteurs et motocycles.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 4925:1978, *Véhicules routiers — Liquide de frein à base non pétrolière.*

ISO 9128:1987, *Véhicules routiers — Symboles graphiques pour la désignation des types de liquides de frein.*

3 Inscriptions

3.1 Désignation

Le contenu du récipient doit être inscrit, en lettres majuscules, à l'aide de la désignation appropriée donnée ci-dessous.

Dans le cas des récipients de liquide de frein à base pétrolière pour dispositifs de freinage à centrale hydraulique^[1]:

LIQUIDE DE FREIN À BASE PÉTROLIÈRE ISO 7308

Dans le cas des récipients de liquide de frein à base non pétrolière pour dispositifs:

LIQUIDE DE FREIN À BASE NON PÉTROLIÈRE ISO 4925

3.2 Emplacement

La désignation appropriée spécifiée en 3.1, ainsi que les autres informations requises par la présente Norme internationale (voir 3.3 à 3.7), doivent être placées sur le panneau principal du récipient.

3.3 Visibilité

Toutes les lettres des inscriptions sur le récipient doivent avoir une hauteur minimale de 3,2 mm; elles doivent être lisibles et marquées de façon indélébile sur un fond contrastant.

3.4 Numéro de série et informations relatives à l'emballage

Le récipient doit porter un numéro de série identifiant le lot emballé et la date d'emballage.

Le récipient doit porter le nom de l'emballer, ou un code équivalent, ainsi que le nom et l'adresse postale complète du distributeur.

3.5 Type de liquide de frein

Le récipient doit comporter le symbole graphique désignant le type de liquide de frein, décrit dans l'ISO 9128.

3.6 Point d'ébullition minimal du liquide humidifié

Dans le cas d'un récipient de liquide de frein à base non pétrolière, le point d'ébullition minimal du liquide humidifié dans le récipient, en degrés Celsius, déterminé selon la méthode spécifiée dans l'ISO 4925, doit être indiqué sur le récipient.

3.7 Mentions de sécurité

3.7.1 Les récipients doivent porter les mentions de sécurité suivantes, en lettres majuscules.

3.7.1.1 SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU CONSTRUCTEUR DU VÉHICULE LORS DE L'AJOUT DE LIQUIDE DE FREIN.

3.7.1.2 MAINTENIR LE LIQUIDE DE FREIN PROPRE LA CONTAMINATION PAR LA SALETÉ, L'EAU OU D'AUTRES MATÉRIAUX PEUT ENTRAÎNER UNE DÉFAILLANCE DES FREINS OU DES RÉPARATIONS ONÉREUSES.

3.7.1.3 ATTENTION — NE CONSERVER LE LIQUIDE DE FREIN QUE DANS SON RÉCIPIENT D'ORIGINE. GARDER LE RÉCIPIENT PROPRE ET HERMÉTIQUEMENT CLOS. NE PAS REMPLIR LE RÉCIPIENT NI L'UTILISER POUR D'AUTRES LIQUIDES.

La dernière phrase de 3.7.1.3 n'est pas exigée pour les récipients d'une capacité supérieure à 19 l.

3.7.2 Les récipients de liquides de frein à base pétrolière doivent porter l'avertissement suivant, en lettres capitales et minuscules, comme indiqué:

Le liquide de frein à base pétrolière N'EST PAS COMPATIBLE avec les composants en caoutchouc des dispositifs de freinage conçus pour être utilisés avec les liquides de frein à base non pétrolière spécifiés dans l'ISO 4925.

3.8 Informations complémentaires

Les inscriptions spécifiées en 3.2 à 3.7 peuvent être complétées par des informations complémentaires.

Si nécessaire, il convient que des informations telles que mises en garde contre la toxicité ou l'inflammabilité soient incluses.

Bibliographie

- [1] ISO 7308:1987, *Véhicules routiers — Liquide de frein à base pétrolière pour dispositifs de freinage à centrale hydraulique.*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3871:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3871:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9e38bb62-fd5d-490a-90e2-c8a11a212822/iso-3871-2000>

ICS 43.040.40; 75.120

Prix basé sur 3 pages